

ENGAGEMENT DE 3M POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS

DIRECTION DES MOBILITES
JUILLET 2019



1. ZONES A FAIBLES EMISSIONS

CONTEXTE :

Double procédure contentieuse en cours :

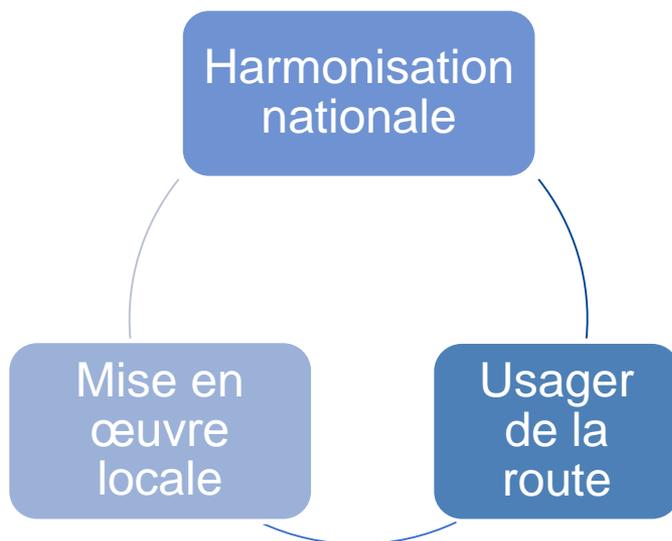
- (1) La Commission européenne a renvoyé la France devant la Cour de justice de l'UE pour non-respect des concentrations de l'air en dioxyde d'azote (après l'avoir fait en 2011 pour les particules).
- (2) Au plan national, le Conseil d'Etat a enjoint l'Etat en juillet 2017 d'adopter au plus vite des plans pour mettre fin au dépassement des valeurs limites pour ces deux polluants. Des associations, accompagnées de médecins, ont annoncé début octobre 2018 un nouveau recours contre l'Etat en vue de le contraindre à respecter la décision précédente avec une demande d'astreinte de 100 000 euros par jour de retard.

La création des ZFE est pour l'instant volontaire, l'Etat devrait toutefois devenir plus pressant. La loi d'orientation des mobilités (LOM), en cours d'examen, prévoit en effet que l'instauration d'une ZFE devienne obligatoire dans les EPCI de plus de 100 000 habitants concernés par des dépassements réguliers des normes de qualité de l'air.

1. ZONES A FAIBLES EMISSIONS ?

OBJECTIFS : réduire les émissions de polluants, améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, amorcer la transition énergétique de la mobilité des personnes et des marchandises.

MOYEN : restreindre les modes de circulation les plus émetteurs de polluants : véhicules anciens (normes qualité de l'air peu exigeantes, technologie peu respectueuse de l'environnement)



1. ZONES À FAIBLES EMISSIONS

Certificats qualité de l'air :



- Un classement harmonisé sur le territoire national
- Une pastille sécurisée et individualisée à coller sur le véhicule
- 6 classes en fonction des normes EURO (ou date de 1ere immatriculation) et type de motorisation
- Télé-service : certificat-air.gouv.fr

Un unique certificat qualité de l'air pour mon véhicule : toute sa durée de vie et en tout point du territoire



1. ZONES A FAIBLES EMISSIONS

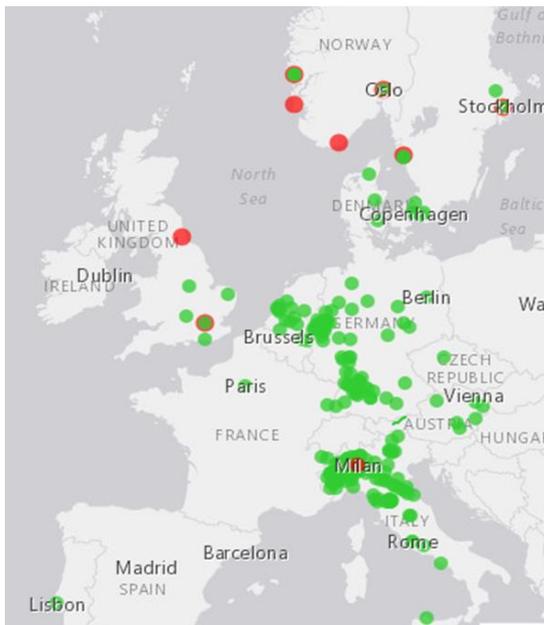
QUI : l'autorité disposant du pouvoir de police de circulation dans une zone sous Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA)

COMMENT : par arrêté fixant :

- Le périmètre géographique
- les catégories de véhicules concernés, possiblement en fonction de la nature et de l'usage des véhicules ;
- Les modalités horaires ;
- les modalités de restriction ;
- Les dérogations.

1. ZONES A FAIBLES EMISSIONS ?

- C'est un dispositif qui a fait ses preuves en Europe (Angleterre, Italie ...).
400 villes dans le monde dont plus de 200 en Europe.
- **Paris** : Paris interdit les véhicules Crit'air 5 depuis juillet 2017 et vise le zéro diesel en 2024 et le zéro véhicule essence en 2030. La Métropole du Grand Paris planifie une ZFE sur **80 communes** à compter de juillet 2019 en cherchant à terme à harmoniser les restrictions avec la capitale.
- **Grenoble Alpes Métropole** : une ZFE pour les transports de marchandises doit être mise en place en 2019 sur 10 communes. L'objectif est d'aller progressivement vers l'interdiction des diesels en 2025. Une extension de la ZFE à **49 communes** et à l'ensemble des véhicules est à l'étude.



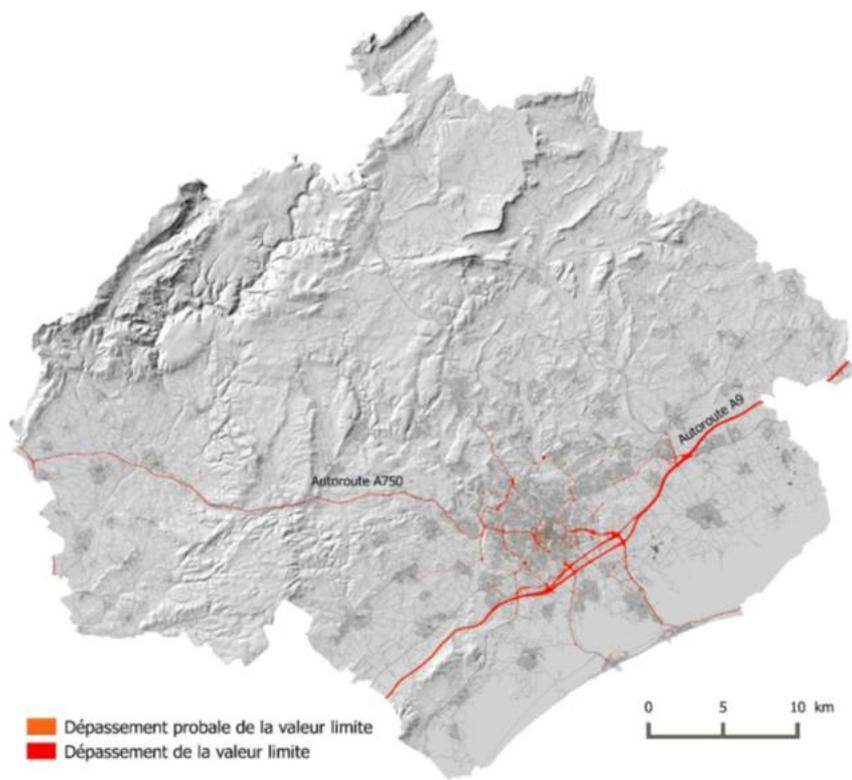
1. ZONES A FAIBLES EMISSIONS

- Les ZFE seront développées d'ici 2020 en France en priorité dans les 15 villes les plus touchées par la pollution de l'air dont Montpellier fait partie.
- Les territoires concernés devront définir les **contours géographiques de la zone**, ainsi que les **types de véhicules** qui seront interdits, **sur quelle plage horaire et à partir de quand**.
- Le Gouvernement s'engage à mettre en place les conditions réglementaires et juridiques nécessaires au déploiement efficace de ces zones.



2. Montpellier Capitale Santé : la qualité de l'air une priorité.

Le transport, principal enjeu



80 % des émissions de NoX proviennent du trafic routier

48 % des émissions de particules proviennent du trafic routier

3 épisodes de pollution en 2017 (2 aux PM10 et 1 à l'ozone)

2. Quels enjeux en termes de santé et d'environnement pour Montpellier Méditerranée Métropole

- Entre 2600 et 7500 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour les dioxydes d'azote,
- 50% des émissions de particules émanent du trafic routier et 35% du résidentiel,
- D'après une étude de 2013 de l'Institut de Veille Sanitaire, la diminution des concentrations de particules sur la Métropole permettrait d'éviter **une centaine de décès anticipés chaque année** et de gagner près de 4 mois d'espérance de vie.
- **Un enjeu de qualité de vie en ville** : malgré l'aire piétonne existante, **4 000 véhicules pénètrent chaque jour dans l'aire piétonne** dont 350 véhicules de livraison et 850 deux-roues motorisés.

3. Plan d'actions qui s'inscrit dans la feuille de route air

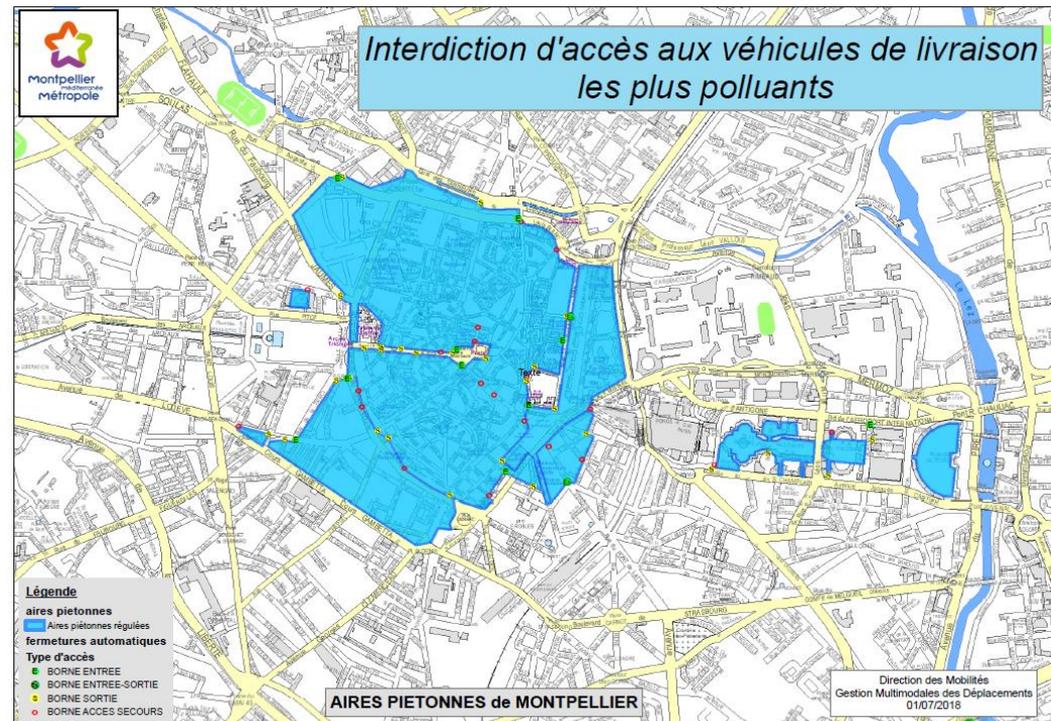
UNE MISE EN ŒUVRE EN 3 ÉTAPES :

1 - UNE ZFE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AIRE PIÉTONNE POUR LES VEHICULES DE LIVRAISON

- Cette ZFE s'appuie sur le **Marché d'Intérêt National de Montpellier**, sur le **centre de distribution URBY** (La Poste, CDC) et le développement d'espaces logistiques urbains à l'instar de **SEV** qui permettent d'optimiser les livraisons de marchandises au sein de la métropole (dans les parkings par exemple)

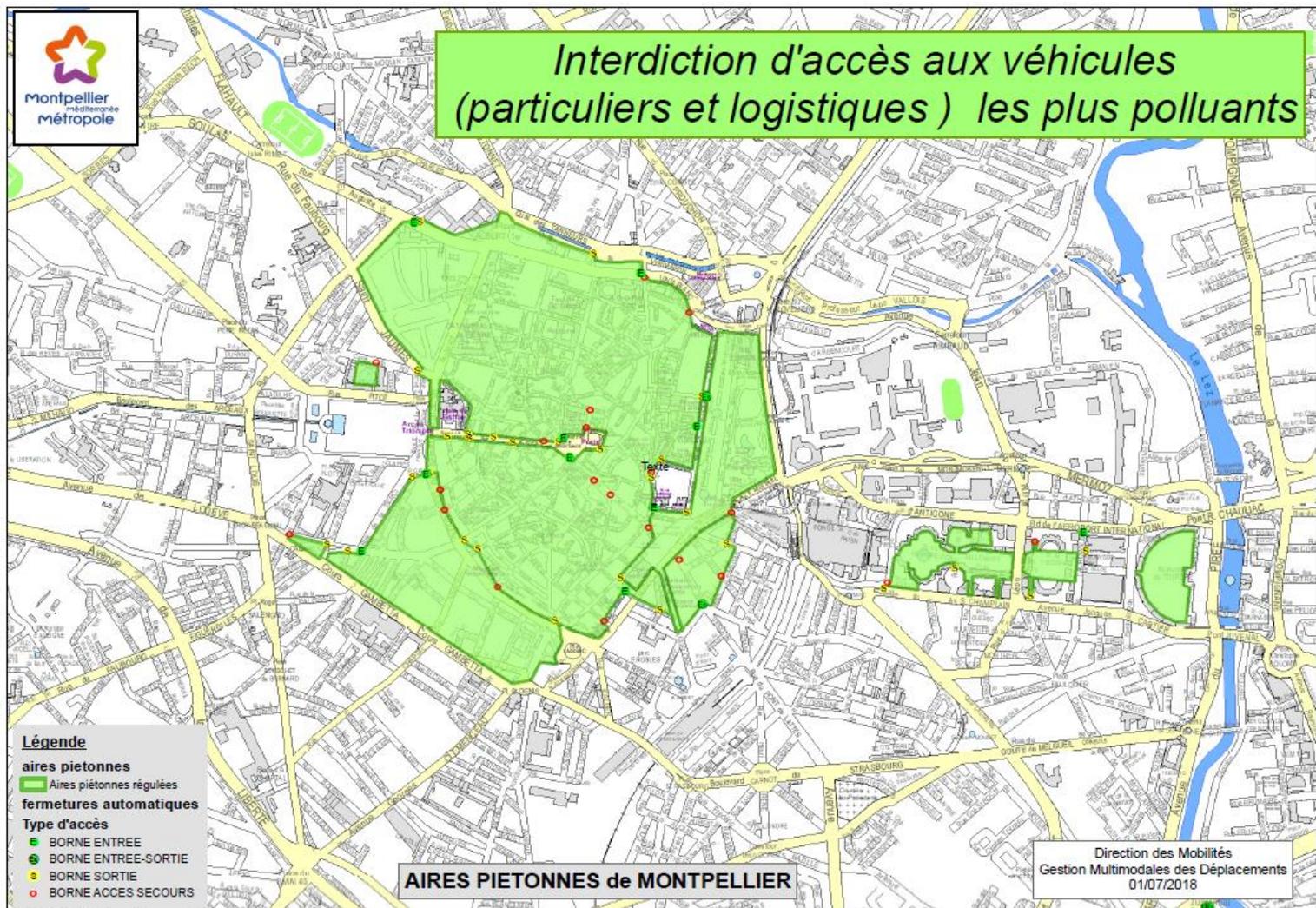
Il s'agit de poursuivre les solutions innovantes de logistique : mise à disposition de cargo-cycles, motorisation verte ...

3M lauréat de l'appel à projet sur le véhicule autonome lancé par l'ETAT et piloté par l'ADEME.



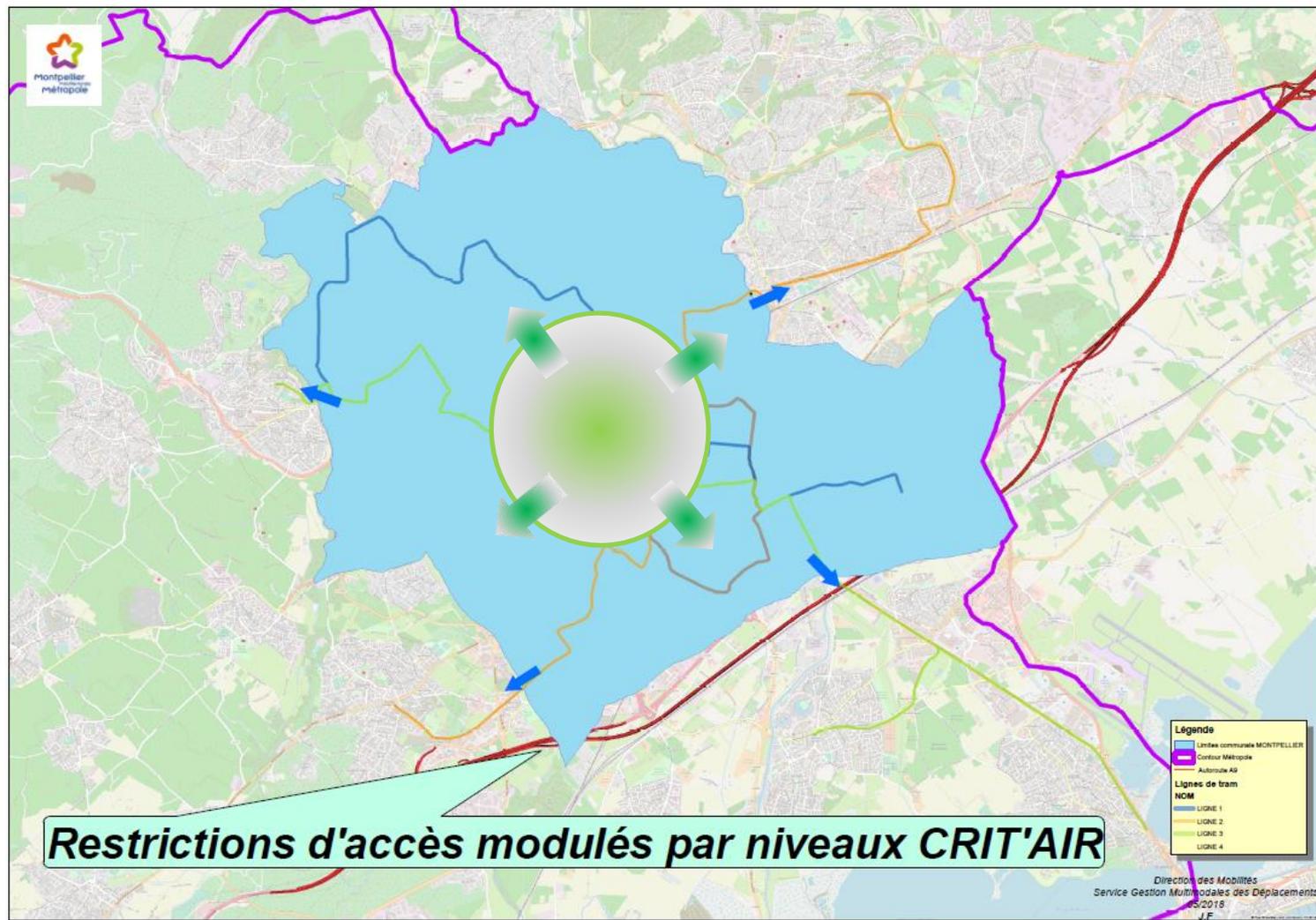
3. Plan d'actions qui s'inscrit dans la feuille de route air

2 - UNE ZFE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AIRE PIÉTONNE POUR TOUS LES VÉHICULES



3. Plan d'actions qui s'inscrit dans la feuille de route air

3 - UNE ZFE SUR LE PÉRIMÈTRE DE MONTPELLIER JUSQU'A L'AUTOROUTE



3. Plan d'actions qui s'inscrit dans la feuille de route air

L'Etat s'engage à mettre en œuvre le cadre législatif permettant des modalités de contrôle en circulation et en stationnement par vidéo et la coopération des forces de l'ordre et des services de l'Etat dans l'objectif de constater et traiter les infractions de manière automatique.

Lancement en cours des études de préfiguration

Mise en place d'un comité de pilotage

Planning : Première ZFE d'ici fin 2020

4. Autres mesures complémentaires

- Bornes de recharge électriques
- Stations au gaz naturel véhicule
- Aide à l'acquisition de véhicules décarbonnés
- Schéma directeur des mobilités actives : Objectif : 9% part modale en 2024
- Schéma directeur de la logistique montre l'importance du report modal vers le ferroviaire : en 2017 les péages de Montpellier enregistreraient le passage de 16000 poids lourds par jour soit environ 4 fois le volume de trafic moyen des poids lourds des autres autoroutes françaises.